

Questions orales

● (1450)

Des voix: Règlement.

M. Regan: Nous continuerons à fournir ces services quand les experts jugeront que c'est approprié et que cela peut donner de bons résultats. Nous n'épargnerons aucun effort pour essayer de régler ce conflit.

Des voix: Bravo!

[Français]

LE CONFLIT SYNDICAL—ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR INDÉPENDANT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Compte tenu de l'aggravation du conflit entre une société de la Couronne et le syndicat des journalistes, je me demande si le ministre est disposé ou bien prêt à désigner un médiateur indépendant du gouvernement, c'est-à-dire qui ne relève pas du gouvernement, parce que ce dernier est une partie en cause.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, l'honorable député pose une question dont il connaît déjà la réponse. Il sait très bien qu'il revient au ministre du Travail de désigner un médiateur dans les conflits de travail entre les sociétés de la Couronne et les employés qui relèvent des syndicats travaillant pour les corporations de la Couronne. Je dois dire toutefois qu'il s'agit d'un conflit de travail qui me préoccupe beaucoup, en bonne partie à cause de sa durée. Il existe déjà depuis plus de trois mois, et j'ai l'impression que des conflits qui durent aussi longtemps ne peuvent que pourrir.

J'ai déjà eu des rencontres, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, avec le président du syndicat en cause, et je rencontre à nouveau en fin d'après-midi les représentants des travailleurs avec les fonctionnaires du ministère des Communications en vue de voir s'il n'y a pas un terrain d'entente et afin de mieux comprendre la position du syndicat dans cette affaire.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre compte-t-il proposer, au cours de sa rencontre cet après-midi, le nom d'un médiateur indépendant du gouvernement dans le débat, à moins qu'il ne s'agisse que de permettre aux grévistes de lui exposer leurs griefs?

M. Fox: Madame le Président, la rencontre n'a pas encore eu lieu, et je verrai bien le genre d'instances que le président du syndicat et celui de la CSN veulent me faire. Mais je ne peux que répéter que la question de la nomination d'un

médiateur relève exclusivement de la juridiction de mon collègue, le ministre du Travail.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, L'HONORABLE LUCIEN LAMOUREUX

Mme le Président: Je suis sûre que les députés voudront saluer l'ancien président de la Chambre des communes, M. Lamoureux, qui se trouve à la tribune.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LES COALITIONS

LA CONCENTRATION DE LA PROPRIÉTÉ DES JOURNAUX DE VANCOUVER—L'APPROBATION DU MINISTÈRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes. C'est au sujet de certains monopoles dans le secteur de la presse écrite et qui touche notamment *The Province* et *The Sun*, deux journaux de Vancouver. Pour la gouverne de la Chambre, le ministre peut-il confirmer ou infirmer que son ministère a été informé d'avance de cette monopolisation, n'a-t-il soulevé alors aucune objection et a-t-il, en fait, approuvé les manœuvres de ces compagnies?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est de commune pratique, à la Chambre, que le ministre ne puisse ni confirmer ni nier qu'une enquête est menée par le directeur des enquêtes sur les coalitions.

[Traduction]

M. Skelly: Madame le Président, cela ne répond certainement pas à ma question. Je demandais si le ministre et son ministère avaient été informés de la chose à l'avance. A mon avis, cette déclaration donne à penser que l'éditeur du journal *The Province* et Paddy Sherman, le vice-président de Southam se sont vraiment entendus, malgré leurs dénégations et, en refusant d'en parler, le gouvernement admet avoir donné son approbation.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi son ministère désire maintenant poursuivre ces compagnies après leur avoir donné le feu vert avant qu'elles agissent ou peu après?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, je ne suis pas prêt aujourd'hui à faire aucun commentaire à ce sujet.